

**DP #21-734 Conseils stratégiques et services de déploiement de la  
transformation numérique**

**Questions et réponses, daté du 30 juillet 2021**

<i>Document réf. EDC</i>	<i>Questions &amp; réponses</i>
Section 1.2.1 et Appendice C	Question 1: La plupart des grilles tarifaires que nous avons vues sur d'autres FDR nécessitent plusieurs niveaux pour le même rôle. Nous pensons qu'il serait avantageux d'avoir une grille tarifaire similaire pour ce FDR. Pouvons-nous fournir 3 niveaux pour chaque rôle (Junior, Senior, Expert) ?
	Réponse 1: Non, voir Addenda 1
Section 1.2.1 et Appendice C	Question 2: Est-ce que toutes les ressources doivent provenir du Canada ou voulez-vous des options de ressources mondiales ?
	Réponse 2: voir Addenda 1. Le proposant doit fournir des prix sur place (au Canada) et à proximité / à distance pour chaque rôle identifié (mondiales).
Section 2.5	Question 3: Quel est le processus pour être invité à la deuxième étape (Lots de travail) du processus concurrentiel?
	Réponse 3: Tous les fournisseurs figurant sur la liste des fournisseurs qualifiés recevront un formulaire de demande de lot de travaux lorsque des travaux sont requis. Ces formulaires devront être remplis et seront évalués dans le cadre d'un processus concurrentiel de deuxième étape. Les travaux seront attribués en fonction des résultats de ces processus de deuxième étape.
Section 2.5	Question 4: Est-ce que tous les soumissionnaires privilégiés seront invités à concourir pour chaque lot de travaux ?
	Réponse 4: Oui
Section 3.2	Question 5: Les projets notés peuvent-ils inclure un engagement préalable avec EDC ou bien, est-ce que tous les projets notés devraient exclure des travaux antérieurs effectués avec EDC?
	Réponse 5: Une expérience antérieure avec EDC peut être incluse, mais elle ne sera pas avantagée et sera évaluée sur la même base que toute expérience extérieure.
Section 3.2	Question 6:

	<p>Pouvons-nous utiliser le même exemple client pour plus d'un CC tant qu'il répond aux critères de ce CC?</p> <p>Réponse 6: Non, le soumissionnaire devra fournir 3 projets distincts pour satisfaire les exigences.</p>
Section 3.2.1	<p>Question 7: Voulez-vous une « Description du bassin de talents utilisés pour exécuter le projet, en s'inspirant notamment de l'exemple de mélange des rôles à la section 1.2.1 » pour le CC2 ? CC1 et CC3 le demandent tous les deux.</p> <p>Réponse 7: Non, ce n'est pas nécessaire pour CC2.</p>
Appendice D:	<p>Question 8: Comment les 6 points pour chaque exigence sont-ils calculés pour CC1?</p> <p>Réponse 8: Ils seront notés sur la même base que CC2 et CC3 mais auront le double du poids.</p>
Appendice D:	<p>Question 9: Chaque projet noté doit-il couvrir plusieurs domaines d'intérêt (c'est-à-dire Micro + ESG) ou les 3 projets notés ensemble doivent-ils couvrir plusieurs domaines d'intérêt afin d'obtenir un score Bon ou Excellent ?</p> <p>Réponse 9: Chaque projet sera évalué indépendamment, à l'aide des critères fournis dans la matrice d'évaluation à l'appendice D – Modèle de décision pondéré.</p>
Section 1.2	<p>Question 10: Y a-t-il des entreprises figurant sur la liste des fournisseurs qualifiés d'EDC, ou une liste similaire, qui ont déjà été identifiées par EDC comme fournisseurs de services possibles, tel que décrit dans le document d'appel d'offres 21-734 ?</p> <p>Réponse 10: Non.</p>
Section 1.2	<p>Question 11: La durée de l'accord semble indéterminée. À la page 8 de la DP 21-734, EDC écrit que « La convention cadre générale aura plein effet jusqu'à sa résiliation par EDC ou jusqu'au moment où le soumissionnaire sélectionné est retiré de la liste centralisée de fournisseurs sélectionnés. ». Cela semble impliquer qu'un fournisseur qualifié pourrait rester sur la liste pendant de nombreuses années. Question : La durée de l'entente est-elle indéterminée ou y a-t-il un nombre précis d'années plus, peut-être, des années d'option qu'EDC peut choisir d'invoquer?</p>

	<p>Réponse 11: La Durée est indéterminée.</p>
Section 1.2 et Appendice C	<p>Question 12: Si la durée de l'accord 21-734 est à durée indéterminée, quel mécanisme sera mis en œuvre pour permettre aux fournisseurs qualifiés d'ajuster le prix des ressources sur plusieurs années pour tenir compte, par exemple, de l'augmentation des salaires et des coûts de main-d'œuvre associés ?</p> <p>Réponse 12: Les tarifs fournis seront valables pour une période de 3 ans à compter de la date d'exécution, après quoi ils pourront être renégociés pour des périodes subséquentes de 3 ans.</p>
Section 1.2	<p>Question 13: Si, au cours des années suivantes, un autre soumissionnaire est ajouté à la liste des fournisseurs qualifiés pour le 21-734, un fournisseur existant sera-t-il supprimé afin que le nombre total de fournisseurs reste stable, ou EDC augmentera-t-elle simplement la taille de la liste?</p> <p>Réponse 13: La taille de la liste des fournisseurs qualifiés peut augmenter. Les fournisseurs qualifiés peuvent également être retirés de la liste conformément à la section 1.2, Méthodologie du cadre maître, paragraphes 5-7.</p>
Section 3.1	<p>Question 14: L'article 1 de la section 3.1 Les critères obligatoires indique : Le proposant doit (O) accepter de signer l' « entente-cadre maître » d'EDC (Appendice A) sans modification, sauf dans les cas expressément autorisés aux présentes. La page 24 de la DP fait référence à un FORMULAIRE D'ENTENTE. EDC pourrait-elle préciser si l'entente-cadre maître et le formulaire d'entente ne font qu'un. EDC pourrait-elle également confirmer ce que les proposants sont tenus de soumettre avec leurs propositions, pour satisfaire à l'article 1 de la section 3.1. Les critères obligatoires</p> <p>Réponse 14: Oui, l'Appendice A (mal étiquetée comme formulaire d'accord) est l'accord-cadre maître. Les soumissionnaires peuvent fournir une déclaration de conformité pour satisfaire à ce critère obligatoire.</p>
Section 3.1	<p>Question 15: L'article 4 de la section 3.1 Les critères obligatoires nécessite trois résumés de projet et indique :</p>

	<p>Un maximum de trois (3) projets sera considéré. Si plus de trois (3) projets sont soumis, seuls les trois (3) premiers par ordre de présentation seront considérés.</p> <p>La section 3.2 requiert trois résumés de projet (CC1, 2 et 3) pour les trois mêmes volets de travail énumérés à la section 3.1. EDC peut-elle préciser si EDC exige que les répondants dressent le profil des trois résumés deux fois : une fois pour satisfaire 3.1 et une deuxième fois pour satisfaire 3.2 ? Ou suffit-il de satisfaire 3.1 avec une référence à la réponse de la section 3.2 ?</p>
	<p>Réponse 15:</p> <p>Oui, le soumissionnaire peut faire référence aux résumés des projets CC1, CC2 et CC3 dans sa réponse à l'exigence obligatoire 3.1.4.</p>
Section 2.3.3	<p>Question 16:</p> <p>2.3.3 Évaluation financière : À l'étape 3, la formule indique que le ratio est multiplié par 10 points. Cependant, l'évaluation financière vaut 20 points. Veuillez confirmer si la formule doit refléter multiplié par 20.</p>
	<p>Réponse 16:</p> <p>Confirmé. Selon le modèle de décision pondéré du tableau 2-0, l'évaluation financière vaudra 20 %. Voir Addenda 1</p>
Appendice C	<p>Question 17:</p> <p>Appendice C Formulaire relatifs aux tarifs: Nous notons que dans la DP, EDC n'a pas spécifié le nombre d'années d'expérience attendu pour les catégories de ressources spécifiées à l'Appendice C. Veuillez confirmer si EDC a une attente ou confirmer s'il appartient au soumissionnaire de déterminer le niveau d'expérience approprié pour chaque ressource.</p>
	<p>Réponse 17:</p> <p>Voir Addenda 1</p>
Appendice C	<p>Question 18:</p> <p>Appendice C Formulaire relatifs aux tarifs: Veuillez préciser quel processus est en place pour déterminer les tarifs si un soumissionnaire retenu identifie un besoin en ressources en dehors des 14 rôles énumérés à l'Appendice C.</p>
	<p>Réponse 18:</p> <p>Lors de l'évaluation financière, seuls les rôles identifiés seront évalués. Pour les fournisseurs qualifiés, les futurs formulaires de demande de lot de travaux peuvent demander des ressources non spécifiées à l'Appendice C.</p>
Appendice D	<p>Question 19:</p> <p>Appendice D - Modèle de décision pondéré : Veuillez confirmer notre compréhension en ce qui concerne les domaines d'intervention (Micro, Moyen, ESG), si notre client de référence est une grande organisation, mais qu'il fournit des services pour l'un des domaines d'intervention (Micro,</p>

	<p>Moyen, ESG ) et nous pouvons démontrer l'impact, cela sera-t-il considéré comme suffisant pour répondre aux exigences?</p>
	<p>Réponse 19: Oui</p>
Section 3.2	<p>Question 20: Pouvez-vous préciser davantage le type de détails nécessaires pour décrire le bassin de talents, par CC1 et CC3 ? Par exemple. « Description du bassin de talents utilisés pour exécuter le projet, en s’inspirant notamment de l’exemple de mélange des rôles à la section 1.2.1»</p>
Section 1.2.1 et Appendice C	<p>Question 21: Appendice C et section 1.2.1 : Dans la section 1.2.1, le rôle est décrit en tant que gestionnaire de projet, tandis qu'à l'Appendice C, le tableau des taux demande un gestionnaire de produit. Nous demandons à EDC de préciser quel rôle est demandé.</p>
	<p>Réponse 21: La section 1.2.1 et l’annexe C devraient tous deux mentionner Gestionnaire de Projet.</p>
Appendice A – Accord-cadre maître	<p>Question 22: Nous comprenons qu'EDC n'acceptera pas de modifications, de suppressions ou d'ajouts aux modalités et conditions contenues dans l'entente-cadre maître, et que les parties à l'entente peuvent, toutefois, négocier les modalités commerciales contenues dans chaque lot de travaux. EDC serait-elle disposée à négocier une clause de limitation de responsabilité pour un lot de travaux individuel, compte tenu de la nature et des exigences particulières des services et des livrables à fournir ?</p>
	<p>Réponse 22: EDC ne limitera pas la responsabilité pour lots de travaux. Les fournisseurs qualifiés faisant partie de la liste sont libres d'examiner les exigences de chaque lot de travaux et de décider de soumettre ou non une proposition.</p>